

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : rossg@college-montreal.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/6e65e261f6690c257cc41fa8>

Date d'obtention : 2023-12-01 19:08:50

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, je rencontre la personne qui vient faire le signalement, soit la victime ou une autre personne. Je dois prendre le temps de rassurer cette personne en lui nommant que c'est important et bien ce qu'elle fait en venant me voir. Je vais aussi lui expliquer la démarche de sexto. Je veux que le jeune se sente en sécurité de venir me voir. Ensuite, je vais évaluer la situation en me référant au questionnaire pour comprendre les circonstances de la situation, d'évaluer la nature des images (sans JAMAIS regarder la photo), je vais aussi essayer de comprendre les intentions (est-ce un geste impulsif ou malveillant?) et finalement, de voir combien de personnes sont impliquées dans cette situation. Par la suite, je vais valider les informations avec les personnes qui sont au courant de la situation (dont la victime) et m'assurer de rappeler aux jeunes l'importance de la confidentialité dans ce genre d'évènement pour protéger la victime. À ce moment là, sauf si je suspecte un acte malveillant (dans ce cas, je confisque le cellulaire, lui indique ma démarche et contacte la police), je confisque le cellulaire (si je pense qu'il peut contenir des photos (avec le sac de la trousse)), j'écoute la version de cet élève et je contacte la police pour la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que toutes les situations auxquelles nous pouvons faire face concernant les sextos, sont uniques. Il est donc nécessaire de s'assurer de bien connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation pour permettre de bien évaluer chacune des situations individuellement, ainsi, de ne pas négliger personne et de poser les bonnes actions pour tous les élèves. Il est essentiel d'établir un lien de confiance avec tous les élèves impliqués en les rassurant, être dans le non-jugement, pour qu'ils puissent se sentir en sécurité, en confiance et ainsi, assurer une meilleure collaboration. On comprend comment c'est important de réagir rapidement et en confidentialité pour limiter le plus possible les répercussions pour la victime. Ne JAMAIS regarder une photo qui pourrait être à caractère sexuelle impliquant les élèves. Chaque personne dans le processus à son rôle bien établi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que peut-être l'étape de valider les informations avec les témoins ne sera pas naturelle. Lors de ce genre de situation, par le passé, je me limitais à écouter la victime et l'accompagner à porter plainte, car je ne voulais pas poser des actions qui auraient pu être en conflit avec le travail des policiers. Cette étape sera probablement contre intuitif les premières fois où je devrai faire des interventions. Pour cette raison, avoir un protocole avec des étapes très claires à lequel se référer en tout temps est parfait! Outre cela, un aspect que je trouve aussi très difficile mais je sais qu'il est nécessaire pour la sécurité et le bien-être de nos élèves, est de devoir appeler la DPJ ainsi que les parents, si la personne veut que cet incident reste confidentiel. Il faut négocier avec l'élève tout en préservant notre lien de confiance avec celui-ci. Un beau défi!